

Décision n° P 2022 – \Im en date du 24/41/2010 portant délégation de signature du président du directoire à l'effet de signer un protocole transactionnel emportant désistement d'instance et d'action

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi nº 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment ses articles 17 et 18,

Vu le décret du 17 mars 2021 portant nomination à compter du 22 mars 2021 de M. Jean-François MONTEILS en tant que membre et président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris ;

Vu la décision n° D-2022-20 en date du 1er juin 2022 portant sur l'organisation de la Société du Grand Paris,

Décide:

Article 1er

Délégation de signature est donnée à M. David SIMIONI, chef de projets foncier au sein de l'Unité Maîtrise Foncière, à l'effet de signer, au nom du président du directoire, le protocole transactionnel emportant désistement d'instance et d'action des SCI Les Sycomores et Le Parc Molière devant le Tribunal administratif de Versailles (requêtes n° 1901986 et 2100637) et indemnisation des SCI

Article 2

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le 24/11/2011

Jean-François MONTEILS

Société du Grand Paris

Immeuble « Le MOODS »

2 mail de la petite Espagne - CS10011 - 93212 LA PLAINE SAINT DENIS
Siret n°525 046 017 00048